

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation énumérées ci-dessous précisent le déroulement du « Pirate Photo Shoot Contest » (concours de séance photo pirate) (ci-après « **concours** ») organisé par Gameforge 4D GmbH, Albert-Nestler-Straße 8, 76131 Karlsruhe, Allemagne (ci-après « **Gameforge** »).

1. Autorisation de participation, participants et participation

- (1) La participation au *concours* est gratuite. Tout utilisateur majeur résidant dans l'Espace économique européen disposant d'un compte utilisateur personnel actif pour aion.gameforge.com (ci-après « **compte** ») conformément aux [conditions générales d'utilisation](#) est autorisé à participer.
- (2) Est considérée comme « **participant** » toute personne autorisée à participer conformément à la disposition 1 et entreprenant l'acte de participation décrit dans la disposition 3 entre le 29/05/2019 et le 12/06/2019 à 23h59 (heure de Paris) (ci-après « **période de participation** »).
- (3) L'objet de la participation est la création autonome d'une capture d'écran dans laquelle pose uniquement son propre personnage habillé en pirate dans l'instance « Forteresse du Brise-écume » (ci-après « **capture d'écran** ») ainsi que l'envoi de la *capture d'écran* pendant la *période de participation* conformément aux dispositions suivantes (ci-après « **envoi** ») :
 - a) La *capture d'écran* est transmise via un fichier au format .jpg ou .png dont la taille n'excède pas 5 Mo et est exempte de tout droit tiers.
 - b) L'*envoi* est réalisé via l'adresse e-mail rattachée au *compte* et a pour objet « Pirate Photo Shoot Contest » et pour destinataire contest@aionfreetoplay.com.
 - c) En outre, cet e-mail doit faire mention du serveur de jeu rattaché au *compte* du nom du personnage représenté.
- (4) Un seul *envoi* est autorisé par *participant*. Les *envois* en dehors de la *période de participation* ainsi que les *envois* multiples, y compris les *envois* liés à différents *comptes*, ne seront pas pris en considération.

2. Gagnants et récompenses

- (1) À partir de tous les *envois* autorisés, *Gameforge* sélectionnera cinq *captures d'écran*. Sont désignés comme « **gagnants** » les *participants* ayant effectué ces *captures d'écran*.
- (2) *Gameforge* informera les *gagnants* d'ici au 14/06/2019 en leur envoyant un e-mail à l'adresse utilisée pour l'*envoi* (ci-après « **notification** ») et présentera ensuite les *captures d'écran* des *gagnants* en publiant leur nom de personnage et serveur de jeu respectifs sur ses pages officielles (y compris la page Steam d'AION) et sur les sites gérés par *Gameforge* sur les réseaux sociaux (ci-après conjointement dénommées « **pages Gameforge** ») (ci-après « **présentation** »).
- (3) Les *gagnants* obtiennent des récompenses en accord avec l'annonce du concours. Les récompenses sont envoyées à partir du 18/06/2019 par un prestataire de services mandaté par *Gameforge* (ci-après le « **prestataire** »), l'envoi étant soumis à l'indication d'une adresse postale valide (ci-après l'« **adresse** ») dans l'espace économique européen. Le cas échéant, les *gagnants* peuvent également indiquer la taille de t-shirt de leur choix. *Gameforge* profitera de la *notification* pour prier les *gagnants* de communiquer l'*adresse* en réponse à leur *notification* (ci-après « **annonce** ») au plus tard jusqu'au 17/06/2019 à 23h59 (heure de Paris). Les *annonces* parvenues en retard ou ne parvenant pas à *Gameforge* entraînent la perte de la prétention à la récompense. En outre, les récompenses impliquant l'obtention d'un contenu numérique seront ajoutées au *compte* des *gagnants* dans un délai d'une semaine suivant la *notification*.
- (4) La remise des récompenses au *prestataire* équivaut à la remise des récompenses aux *gagnants* par *Gameforge*. Si une récompense ne peut être livrée en raison de la transmission

d'une *adresse* erronée par le *gagnant*, la charge en revient au *gagnant* concerné. *Gameforge* n'est pas tenu d'effectuer une nouvelle tentative de distribution.

- (5) Les paiements en liquide et/ou les compensations matérielles des récompenses, leur échange et/ou transfert à une tierce personne sont exclus.

3. Droits d'utilisation et exemption

- (1) Dans le but de la participation au *concours*, *Gameforge* accorde aux *participants* le droit non exclusif d'utiliser, à titre gracieux, les éléments du jeu en ligne AION requis à cet effet dans la mesure où cela est nécessaire. Cela englobe le droit de retoucher numériquement la *capture d'écran*.
- (2) Avec l'*envoi*, le *participant* assure avoir réalisé et le cas échéant retouché la *capture d'écran* de façon autonome et garantit que l'*envoi* ne porte atteinte à aucun droit de tiers, ne comporte aucune autre infraction à la loi et libère *Gameforge* de toutes revendications tierces liées à une atteinte de droits de tiers ayant égard de l'*envoi*.

4. Protection des données

- (1) Les données à caractère personnel des *participants* (il s'agit là les données du *compte*, comme le nom de personnage qui y est lié, l'adresse e-mail, l'*adresse* transmise par les *gagnants* ainsi que, le cas échéant, la taille de t-shirt) seront traitées par *Gameforge* conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données et uniquement aux fins de réalisation du *concours* (ceci englobe la vérification de l'autorisation de participation et du respect des *règles* ainsi que, le cas échéant, l'envoi des récompenses et la transmission de l'*adresse* au *prestataire*, l'envoi de la *notification* et la *présentation*).
- (2) Les données à caractère personnel prélevées seront sauvegardées pendant la durée de l'organisation du *concours* et seront supprimées une fois le *concours* terminé. Est exclue d'une suppression durant cette période, sauf demande contraire de la part du *gagnant* concerné, la *présentation* qui en principe reste durablement à disposition à des fins de transparence. Dans le cas d'obligations légales de conservation prévoyant une sauvegarde prolongée, les données concernées seront supprimées après expiration du délai de conservation qui en découle, et ce, uniquement à des fins de respect de ladite obligation de conservation.
- (3) De plus amples informations concernant la gestion des données personnelles par *Gameforge* sont disponibles dans la [déclaration de confidentialité](#) (en particulier dans l'article 3.9 concernant l'organisation de jeux-concours et les bases légales déterminantes pour le traitement qu'elle implique, ainsi que l'article 6 relatif aux droits des personnes concernées).

5. Responsabilité

La responsabilité de *Gameforge*, ses organes, ses employés et ses agents d'exécution est limitée, pour quelque raison juridique que ce soit, aux actes intentionnels et à la négligence grave. Dans le cas d'une négligence mineure, cette responsabilité est en revanche limitée uniquement aux manquements aux obligations contractuelles et aux dommages prévisibles, à moins que des dispositions contraignantes du droit applicable ne s'y opposent. Lesdites restrictions ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé.

6. Dispositions finales

- (1) En effectuant son *envoi*, le *participant* accepte les présentes conditions de participation.
- (2) En plus des conditions de participation, le participant s'engage également à respecter les [conditions générales d'utilisation](#) (regroupées ci-après sous l'appellation « **règles** »).
- (3) L'autorisation de participation d'un *participant* peut lui être retirée si celui-ci contrevient aux *règles* durant le déroulement du *concours* ou si un tel manquement est constaté a posteriori.
- (4) *Gameforge* se réserve le droit de mettre fin au *concours* de manière anticipée avant la fin de la *période de participation* si la bonne tenue dudit concours ne peut plus être assurée pour des raisons techniques ou légales.

- (5) L'invalidité d'une disposition des présentes conditions de participation n'entraîne en aucun cas la nullité des dispositions restantes. La législation en vigueur prend effet en lieu et place de toute disposition invalide.